



# EVACUATION DU PERSONNEL

⇒ **OBJECTIF :**

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques permettant l'évacuation efficace d'une entreprise ou d'un établissement recevant du public.
- Être sensibilisé au désenfumage, l'alerte aux services de secours publics, l'éclairage de sécurité.

⇒ **PUBLIC :**

- Tout le personnel.

⇒ **ORGANISATION DE LA FORMATION :**

**Pré-requis :** Aucun.

**Durée :** 3 heures.

**Effectif maximum :** 15 personnes.

**Effectif minimum :** 4 personnes.

**Maintien des connaissances :**

- Tous les ans.

**Lieu :** Dans vos locaux ou en inter-entreprises.

**Intervenant(s) :** Formateurs spécialisé SECURIPREV.

**Méthode pédagogique :** Basée sur de la théorie (exposés interactifs, vidéo-projection...) et sur de la pratique (démonstrations par le formateur, études de cas, exercices d'évacuation...).

**Attribution finale :** Attestation individuelle de formation, consignation au registre de sécurité.

**Organisme de délivrance :** SECURIPREV.

SECURIPREV, 44-46 avenue de Flandre 59700 MARCQ EN BAROEUL  
Tel/Fax : 03.59.51.67.62 – [contact@securiprev.com](mailto:contact@securiprev.com)

Eurl au capital de 2575 euros – RCS Roubaix Tourcoing – SIRET 511 366 759 00021 – Code APE 8559A  
Enregistré sous le n° de déclaration d'activité n° 31 59 06995 59 auprès du Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais

⇒ **PROGRAMME DE FORMATION :**

○ **Partie théorique**

- Principes de l'évacuation, de la mise en sécurité, de la translation horizontale en type U (établissements sanitaires).
- Consignes d'évacuation : organisation, plan d'intervention et d'évacuation, comportement des personnes, point de rassemblement.
- Rôle du guide-file, serre-file, du responsable d'évacuation et du chef d'établissement.
- L'alarme incendie, levée de doute et l'alerte aux services de secours publics (téléphone urbain, ligne directe).
- Rôle et fonctionnement des détecteurs automatiques d'incendie, des déclencheurs manuels (bris de glace), des diffuseurs sonores.
- Sensibilisation aux cheminements d'évacuation, issues de secours, porte-coupe-feu.
- Balisage des cheminements d'évacuation, éclairage de sécurité (B.A.E.S).
- Rôle et principes de désenfumage (exutoires, volets de désenfumage, dispositifs de commande manuelle...)

○ **Partie pratique**

- Déclenchement de la sirène d'évacuation,
- Réalisation de l'évacuation,
- Prise en charge (éventuelle) des victimes,
- Appel simulé aux services de secours publics,
- Ralliement au point de rassemblement.

**Durant l'exercice, le formateur remplit une fiche type du déroulement, permettant une correction et une synthèse de l'évacuation.**

⇒ **TEXTES REGLEMENTAIRES ET LEGISLATIFS :**

**Article R4141-11 (R231.35) : Evacuation et circulation**

La formation à la sécurité relative aux conditions de circulation des personnes est dispensée sur les lieux de travail.

Elle a pour objet d'enseigner au travailleur, à partir des risques auxquels il est exposé :

- 1° Les règles de circulation des véhicules et engins de toute nature sur les lieux de travail et dans l'établissement ;
- 2° Les chemins d'accès aux lieux dans lesquels il est appelé à travailler ainsi qu'aux locaux sociaux ;
- 3° Les issues et dégagements de secours à utiliser en cas de sinistre ;
- 4° Les consignes d'évacuation, en cas notamment d'explosion, de dégagement accidentel de gaz ou liquides inflammables ou toxiques, si la nature des activités exercées le justifie.